



14ème législature

Question N° : 76929	De M. Frédéric Lefebvre (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >politique de l'emploi	Analyse > marché du travail. Internet. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 31/03/2015 Réponse publiée au JO le : 26/01/2016 page : 853 Date de changement d'attribution : 03/09/2015		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi relatif à l'impact d'Internet sur le fonctionnement du marché du travail. La vague numérique amenant avec elle toujours plus d'innovations, ce rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi dresse un bilan des interactions actuelles entre le marché du travail et Internet, afin de pouvoir établir un diagnostic futur, épaulé par plusieurs recommandations, fondé sur les évolutions empiriques des normes communicatives liées à l'air du numérique. Selon le Conseil, il serait nécessaire de réduire les inégalités de segmentation sur le marché du travail. Il s'agirait en effet d'organiser des campagnes de communication régulières (spots radio, télé, vidéos, sites internet et réseaux sociaux) sur l'utilisation des réseaux sociaux pour protéger ses données personnelles, ainsi qu'à destination des TPE-PME sur l'intérêt et la facilité de publier sur internet des offres pour leurs recrutements. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, intitulé « L'impact d'internet sur le fonctionnement du marché du travail », a été remis le 3 mars 2015 au Premier ministre. Ce rapport s'intègre dans la réflexion gouvernementale en cours sur la transformation numérique de l'économie. D'autres études et actions se poursuivent actuellement, soit sous l'égide du Conseil national du numérique, soit sous celle du ministère du travail qui a d'ores et déjà donné lieu au rapport de Bruno Mettling, « Transformation numérique et vie au travail », remis le 15 septembre 2015 au ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, soit dans des entreprises. Les enseignements et conclusions de ces différents travaux doivent permettre d'élaborer une démarche d'ensemble. Cette démarche traduira la volonté du Gouvernement de s'inscrire dans une nouvelle manière de penser et mettre en œuvre les politiques de l'emploi et du travail avec l'ensemble des acteurs concernés.